

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 juillet 2023

*Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses*

**Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale**

La ville du quart d'heure ? Pas pour elles.

Le métro en bas de chez soi ? Pas pour elles.

Elles ? Ce sont les personnes dont cet avis se préoccupe, et qui représentent des millions de nos concitoyens. Des personnes pour qui mobilité est le plus souvent synonyme de liberté par l'usage d'une voiture individuelle.

Travailler sur la désirabilité et le besoin de la voiture individuelle nous semble un point de départ, afin de viser une réduction des besoins dans la logique de sobriété sur laquelle le CESE s'est récemment positionné de façon ambitieuse.

Cet Avis est riche par les concepts qu'il promeut, en particulier :

- L'intermodalité et la mutualisation des modes de transport.
- Le soutien aux initiatives locales pour assurer la flexibilité des solutions : les tiers-lieux ou l'utilisation de vélos cargos par les collectivités locales en sont de bons exemples.

Nous formulons trois regrets :

- L'avis aurait pu comporter un bilan plus systématique de la loi de 2019, sur laquelle le CESE avait été consulté : quid des navettes autonomes ? Quel impact du forfait mobilités durables de 400 euros ? Quel soutien des co-voitureurs par les collectivités locales ?
- L'avis évoque rapidement la dimension servicielle de l'économie du transport, traité lors de l'avis que nous venons de voter : les travaux du CESE se suivent et pourraient s'enrichir davantage les uns des autres ;
- Enfin, nous regrettons vivement que la question de la flotte de véhicules de l'État et des collectivités n'ait pas été abordée. Leur nombre est sans supérieur à 400 000 véhicules. Or, 2/3 des flottes territoriales de plus de 100 véhicules ne sont pas en phase avec les obligations prévues par le législateur dans la loi Climat et résilience. L'État est encore plus mauvais élève puisque seuls 10% des véhicules renouvelés sont à faibles émissions, soit la moitié de ce que demande la loi aujourd'hui[1]. Le groupe AGIR pense que l'exemplarité du service public devrait être un prérequis.

En dépit de ces réserves importantes, notre groupe a voté l'avis pour soutenir cette transition indispensable